








Lettre d'informations aux entreprises

Actualités

-  **Création d'entreprise : tour d'horizon des démarches à effectuer**
De nombreuses démarches sont à effectuer avant de lancer votre activité : choix du statut juridique, domiciliation, immatriculation, dénomination de votre entreprise. [En savoir+](#)
-  **Congé de paternité : comment ça fonctionne ?**
Tout salarié peut bénéficier du congé de paternité de 25 ou 32 jours calendaires. Vous devez ensuite lui permettre de retrouver son précédent emploi, ou un emploi similaire, avec une rémunération au moins équivalente. Vérifiez l'ensemble de vos obligations au cours de cette période. [En savoir +](#)
-  **Le prêt d'honneur : une opportunité de financement pour les entrepreneurs**
Pour les entrepreneurs et porteurs de projet qui cherchent à concrétiser leurs idées, le prêt d'honneur se présente comme une solution. C'est un prêt personnel, souvent sans intérêt, accordé à des entrepreneurs sans qu'ils aient à fournir de garanties ou de cautions. [En savoir+](#)
-  **Les conditions d'éligibilité pour obtenir à la prime d'activité pour les travailleurs indépendants**
La prime d'activité est une prestation sociale destinée à compléter les revenus des travailleurs modestes. Elle n'est pas réservée aux seuls salariés. Les indépendants peuvent aussi en bénéficier, sous certaines conditions. [En savoir +](#)
-  **Semaine de l'industrie 2023 : à la découverte des entreprises de la région**
Pour sa 12e édition, la semaine de l'industrie se tiendra du **27 novembre au 3 décembre 2023**, autour du thème « avec l'industrie, fabrique ton avenir ».
C'est l'occasion de faire découvrir votre entreprise et votre savoir-faire. Les entreprises, fédérations industrielles, établissements scolaires et de formation qui souhaitent participer sont invités à labelliser leurs événements avant le 20 novembre 2023. [En savoir +](#)
-  **Le 2ème Salon de l'Evolution et de la Reconversion Professionnelle du 21/11 au 14/12/2023**
Vous souhaitez maintenir votre salarié à son poste de travail en lui permettant d'évoluer vers de nouvelles fonctions, apprendre de nouvelles techniques ou encore vous souhaitez anticiper les mutations de votre marché du travail, la formation reste un levier indispensable.
Tous les acteurs de la reconversion du territoire Corse se mobilisent pour vous apporter des réponses concrètes.
Retrouvez les dates et lieux des événements dans 6 communes en Corse. [En savoir +](#)
-  **Financer vos dépenses de mise en accessibilité**
De nombreux établissements peinent à se mettre en conformité avec les critères d'accessibilité. C'est pourquoi, le fonds territorial d'accessibilité (FTA) vous accompagne dans la réalisation de vos travaux. Vous pouvez bénéficier de cette aide si vous êtes un établissement recevant du public (ERP) de 5e catégorie, sous forme de TPE ou PME. La subvention finance jusqu'à la moitié des dépenses engagées.
Comment bénéficier de cette nouvelle aide. [En savoir +](#)